

l'écho taillonnais



SOMMAIRE

Numéros utiles	p 2
Le mot du Maire	p 3
Informations	p 4
Extraits de comptes rendus du	
Conseil Municipal ..	p 10
Travaux sur	
la commune	p 24
Le coin des	
Associations	p 27
Manifestations.....	p 34

PHARMACIE : **Patrice SALLET**
59, avenue de la République
☎ 05 46 49 63 76

TAXI : **Vivien BOISNARD**
4, les Tillauds
☎ 06 87 80 73 19

SALLE DES FETES : Place du 19 Mars
☎ 05 46 48 11 25

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
34, avenue de la République
☎ 05 46 48 62 65

ECOLES (RPI)
St CIERS du TAILLON
32, avenue de la République
☎ 05 46 70 74 37

ECOLES (RPI)
St THOMAS de CONAC
Le Bourg
☎ 05 46 86 07 72

GENDARMERIE NATIONALE
3, rue du Moulin de la Fuie
☎ 05 46 49 63 66

ERDF (urgence dépannage)
☎ 08 10 33 30 17

SAUR - CER 13 Rue Paul-Emile Victor,
17640 Vaux-sur-Mer
☎ 05 46 39 00 22

Mairie

☎ 05 46 49 63 91

mail: mairie@saintciersdutaillon.fr

Horaires :

lundi 9 H 00
mardi de à
jeudi 12 H 00
vendredi

Permanence de Monsieur le Maire

lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9 H 00 à 12 H 00

En cas d'urgence, vous pouvez joindre :

Monsieur le Maire ☎ 06 81 80 76 65

Le 1^{er} Adjoint ☎ 06 81 22 87 86

Le 2^{ème} Adjoint ☎ 06 77 66 60 79

Le 3^{ème} Adjoint ☎ 06 36 19 33 28

Le secrétariat de Mairie est assuré par :

Alice RIGON (Accueil, État Civil,
Urbanisme, Echo Taillonnais)

Valérie MERZERAUD (Comptabilité,
État Civil, Urbanisme, Elections)

URGENCES

POMPIERS
☎ 18

SAMU ☎ 15
ou ☎ 112

GENDARMERIE
☎ 17

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Dans le précédent bulletin municipal, j'avais formulé le vœu d'un retour à une vie normale après cette longue période difficile, que nous avons vécue pendant la pandémie. J'ai sans doute voulu être trop optimiste, une guerre se préparait en Europe sans que nous nous en soucions. Le monde bouge et nous fait prendre conscience que rien n'est acquis. La paix que nous pensions avoir gagnée en Europe est remise en question par un homme et ses complices, à la reconquête d'un Empire. Quelle triste vision du monde d'aujourd'hui !

En pleine campagne pour l'élection Présidentielle dans notre pays, cela nous a amené à nous interroger et nous projeter sur notre avenir. En conséquence, cette guerre va impacter notre vie quotidienne et entraîner un peu plus de difficultés pour beaucoup de nos concitoyens dues à l'augmentation du coût de la vie. Nous sommes déjà victimes des spéculations que cela entraîne.

Notre Président et son gouvernement vont avoir une lourde tâche pour combler les attentes des Français. L'urgence pour le climat devrait être la priorité et bien sûr aussi la paix retrouvée en Europe. Pour le reste, il semble que tout est à repenser. Tous ces problèmes récurrents vont ressurgir. Dans les hôpitaux, le déficit de médecins en zone rurale, le fonctionnement des EHPAD, l'école, le pouvoir d'achat des Français, les ressources en eau, les énergies etc... depuis des années, ces problèmes n'ont pas été résolus par les gouvernements successifs. Quand sera-t-il demain ?

Hélas, nos élus ne nous font plus rêver ! Dans ce monde incertain, quel chemin prendre ?

Après les Élections Législatives, souhaitons que les nouveaux Députés élus, puissent débattre sereinement et construire ensemble un monde plus humain en préservant notre démocratie.

Confiants, avec l'équipe municipale, nous continuons de mener au bout tous nos projets.

La construction du Pôle Médical est bien avancée, nous espérons la fin des travaux dès cet automne. Des candidats pour l'occuper se sont manifestés, mais toujours pas de médecin en vue !

Nous arrivons à la fin de l'étude avec le département pour les travaux des rues de la République et des Lavandières: la réfection de la voirie, les trottoirs, le réseau pluvial, sans oublier l'aménagement pour la sécurité des usagers devant l'école et à l'entrée du bourg venant de Mirambeau. Ce chantier se déroulera au début de l'année 2023 pour une période de plusieurs mois.

Nous nous sommes équipés d'une desherbeuse à eau chaude, qui fait aussi fonction de laveuse haute pression. Les agents l'utiliseront sur l'ensemble du territoire de la commune pour l'entretien de la voirie et du cimetière.

Les installations de 3 citernes et 1 poteau pour la DECI vont se réaliser, nous avons obtenu des subventions de l'État et du Département. Des informations nous ont été communiquées, il semble que le règlement du SDIS va être assoupli, actuellement en discussion sous l'autorité de M. Le Préfet de Charente-Maritime.

Face aux fortes demandes de personnes à la recherche de terrain à bâtir, nous devons envisager de faire évoluer la Carte Communale devenue obsolète vers un PLU. Ce sera une priorité pour ces prochains mois.

J'en profite pour dire à tous les nouveaux habitants, combien nous sommes heureux de les compter parmi nous, j'espère avoir l'occasion de les rencontrer pour faire connaissance. Deux années durant, nous n'avons pas pu nous retrouver au moment des vœux. J'espère pouvoir vous y convier au début de l'année prochaine.

Dès ce début d'été, des animations vous seront proposées par les associations, nous espérons vous y retrouver en toute convivialité.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce petit journal qui reflète les décisions du Conseil Municipal et de la vie associative en espérant qu'il réponde à vos attentes. Ne manquez pas d'apporter vos suggestions pour améliorer notre vie collective.

Je vous souhaite de passer un très bel été et de bonnes vacances!

Votre Maire , Patrick CHÉRAT



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

PanneauPocket au service des habitants de la commune de Saint Ciers du Taillon



La Communauté de Communes de Hautes Saintonge permet à la mairie de Saint Ciers du Taillon de se rapprocher encore plus de ses habitants en offrant l'application mobile PanneauPocket.

Ce système simple et efficace permet de prévenir **instantanément** les citoyens à chaque **alerte et information de la Mairie**, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

PanneauPocket renforce la communication et le lien social dans la commune

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseils municipaux, événements de la vie quotidienne et manifestations ... depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants restent connectés à l'actualité de leur commune, mais aussi des communes voisines et de leurs lieux de fréquentation favoris.

PanneauPocket regroupe sur une seule et unique application les entités qui font partie de l'écosystème de l'administré. Ainsi, les citoyens mettent en favoris les Communes, Intercommunalités (Communautés de Communes, Syndicats des eaux, traitements des ordures ménagères), Ecoles, Gendarmeries qui l'intéressent. La population est tenue informée en temps réel par le biais d'une seule interface.

Une application simple et engagée 100% Française

Depuis 2017, l'application est utilisée par plus de 7000 entités (Gendarmeries, Communes, EPCI...).

Accessible à tous les français et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite **ni création de compte ni**

aucune autre donnée personnelle du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com, afin d'être accessible par et pour tous.

Désormais, informations et alertes sont toujours à portée de main dans la poche des habitants.

Retrouvez dès à présent toutes les communes et intercommunalités de France qui utilisent PanneauPocket.

09 71 29 27 43 -

communication@panneaupocket.com -
www.panneaupocket.com

 **TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT**
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

- Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste
- Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

GET IT ON Google Play
Download on the App Store
EXPLORE IT ON AppGallery

Partenaires officiels



Piscine

du Syndicat Intercommunal du Canton de Mirambeau

Ouverture de la Piscine au Public
du 01 Juin au 31 Aout 2022

	Mar	Mercredi	Jeu	Vend	Samedi	Dimanche
01 Juin 07 Juil	15h-19h30			15h-19h30		
08 Juil 31 Aout	14h30-19h30					

Tarif

	Ticket	Carte 10 entrées	Carte Club 10 entrées
Enfants - de 5 ans**	Gratuit		
Enfants 5 à 18 ans	1,5 €/1 €*	13 €	5,50 €
Adultes	2 €	18 €	8,50 €
Visiteurs Gradins	1 €	*Enf canton de Mirambeau Carte délivrée par la mairie du domicile	
Groupe Canton Mirambeau	0,55 €	**Pataugeoire - de 5 ans accompagnés des parents	
Groupe hors Canton Mirambeau	0,85 €		

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.



Renseignements - 05 46 49 62 89
82 Avenue de la République 17150 Mirambeau
Maître Nageur Sauveteur: Christine Sarrazin 06 83 01 03 03

Badge d'accès en déchèteries : Comment ça marche ?

Qui peut obtenir un badge ?

Le badge d'accès en déchèterie est réservé aux particuliers résidant parmi les 129 communes de la Haute-Saintonge dont la gestion des déchets est assurée par la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge. Un seul badge est attribué par foyer.

Comment l'utiliser ?

Présentez votre badge d'accès aux agents de déchèteries à chaque dépôt pour pouvoir entrer.
Toute personne se présentant sans badge se verra refuser l'accès aux déchèteries.

Qui pourra utiliser ce badge ?

Chaque membre du foyer pourra utiliser le badge d'accès. Il est utilisable sur toutes les déchèteries de la Haute-Saintonge (Pons, Guitinieres, Montendre, Arthenac, Lornac, Saint-Aigulin, Clérac)

Que faire en cas de perte de votre badge ?

- Informez le service de gestion des déchets afin de le faire désactiver
- En cas de vol, un nouveau badge vous sera fourni gratuitement sur présentation d'un dépôt de plainte,
- En cas de perte ou de détérioration, un nouveau badge vous sera délivré moyennant une participation de 5€ et sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge se réserve le droit de suspendre la validité de votre badge d'accès en cas de : - non-respect du règlement des déchèteries (disponible sur le site internet www.haute-saintonge.org), - prêt de votre badge à un professionnel ou à une personne résidant en dehors de la Haute-Saintonge

A COMPTER DU **LUNDI 20 JUIN 2022**, LE **BADGE DEVIENT OBLIGATOIRE** SUR TOUTES LES DECHETERIES. SEULES LES PERSONNES MUNIES D'UN BADGE SERONT ACCEPTEES.

Déchèterie de LORIGNAC

Horaires été * & hiver

Mardi } 9h00 -12h30
Mercredi } et
Jeudi } 14h00-17h30
Samedi }

Lundi Fermé
Vendredi Fermé*
Dimanche Fermé

Les Terriers des Caves - 17240 LORIGNAC
Tél / Fax 05 46 70 13 96

Horaires d'été*-
du 01/04 au 30/09 :
ouvert
de 9h -12h30
et 14h - 17h30

Déchèterie de GUITINIERES

Horaires été & hiver

Lundi } 9h00 -12h30
Mardi }
Mercredi } et
Jeudi }
Vendredi }
Samedi } 14h00-17h30

Dimanche Fermé

6 Rte Pont Richaud - 17500 GUITINIERES
Tél / Fax 05 46 48 32 81

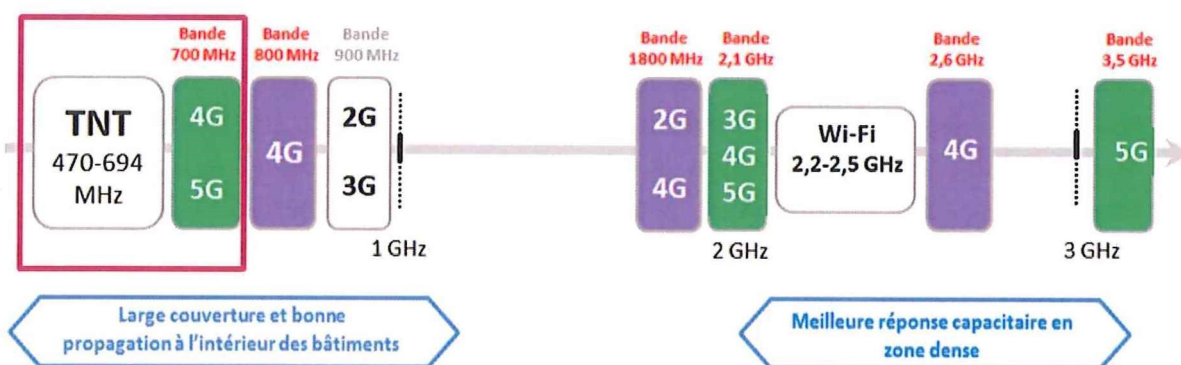
Déploiement du très haut débit mobile : des interférences possibles avec la TNT

L'utilisation **d'internet en mobilité**, par le biais d'un smartphone ou d'une tablette, continue à se développer chaque année. Cette croissance se traduit par une augmentation conséquente du trafic sur les réseaux mobiles qui menace de les saturer.

Les nouvelles technologies de téléphonie mobile offrent désormais un **accès fluide à internet en mobilité** grâce à des débits importants. Elles apportent des **capacités supplémentaires** indispensables pour continuer à bénéficier des services de l'internet mobile.

Leur déploiement peut s'accompagner d'interférences avec la TNT

En France, les services de très haut débit mobile (4G ou 5G) peuvent se déployer dans six bandes de fréquences : 700 MHz, 800 MHz, 1800 MHz, 2,1 GHz, 2,6 GHz et 3,5 GHz. Le schéma ci-dessous indique en vert et violet les bandes concernées. Celles en vert sont concernées par des déploiements 5G.



L'Agence nationale des fréquences (ANFR), établissement public de l'Etat, délivre des **autorisations** dans ces bandes aux opérateurs de téléphonie mobile pour déployer des antennes 4G et 5G.

Plusieurs autorisations 5G ont récemment été accordées dans votre commune dans la bande 700 MHz. Cette bande offre une très bonne qualité de réception des services, particulièrement à l'intérieur des bâtiments. Cependant, elle est très proche de la bande utilisée par la télévision (TNT), ce qui est susceptible de causer de manière ponctuelle des perturbations de la réception de celle-ci chez les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau.

Les personnes disposant d'un abonnement ADSL, d'une réception TV par satellite (parabole), par câble ou fibre optique ne sont en revanche pas concernés par ces perturbations.

Comment remédier à ces interférences ?

- ✓ Si les téléspectateurs reçoivent la télévision par une antenne râteau et qu'ils constatent depuis peu des difficultés de réception de la TNT, ils peuvent bénéficier **d'un dispositif d'intervention** mis en place par l'ANFR et les opérateurs de téléphonie mobile concernés en se connectant sur notre site www.recevoirlatnt.fr et en remplissant un formulaire de réclamation.

- ✓ Si les téléspectateurs dépendent d'une antenne râteau collective (antenne placée sur le toit de leur immeuble), il est souhaitable qu'ils appellent prioritairement leur syndic ou gestionnaire d'immeuble car seul ce dernier peut engager les travaux nécessaires au niveau des parties communes. Pour bénéficier du dispositif mis en place, il revient au syndic de signaler les interférences via le site www.recevoirlatnt.fr.

Quels avantages apporte ce dispositif d'intervention ?

Ces démarches vont permettre d'établir un **diagnostic** par l'ANFR. Celle-ci va notamment vérifier si les difficultés de réception de la TNT sont bien liées à la mise en service d'une antenne d'un réseau de très haut débit mobile.

Si c'est le cas, le téléspectateur sera rappelé par un antenniste mandaté par les opérateurs mobiles pour une prise de rendez-vous. Pour rétablir une bonne réception de la télévision, l'antenniste devra le plus souvent ajouter un filtre au niveau de l'antenne râteau sans aucun risque de dommage sur l'équipement du téléspectateur. **Cette intervention est entièrement financée par les opérateurs mobiles et gratuite pour l'utilisateur.**

En savoir plus sur la technologie 5G, son déploiement en France et son contrôle

Pour vous informer sur la technologie 5G, les missions de l'ANFR dans le cadre de son déploiement en France et les contrôles qu'elle exerce sur les niveaux d'exposition du public aux ondes, rendez-vous sur le site dédié 5G.anfr.fr

LE TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE PEUT PERTURBER PONCTUELLEMENT LA RÉCEPTION DE LA TNT



POURQUOI LE TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE PEUT-IL PERTURBER LA TNT ?

Il utilise plusieurs bandes de fréquences, dont certaines sont très proches de celles de la TNT. Cela peut provoquer des perturbations dans la réception des chaînes de télévision. Vous n'êtes potentiellement concernés que si vous recevez la télévision par une antenne râteau. Le très haut débit mobile n'a pas de conséquence sur la réception par ADSL, satellite, câble ou fibre optique*.

QUE FAIRE EN CAS DE PERTURBATIONS ?

Un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place par l'ANFR et les opérateurs de téléphonie mobile vers les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par une antenne.



CAS N°1
Vous résidez en habitat collectif, signalez vos perturbations TNT à votre syndic ou gestionnaire d'immeuble, qui saisira une réclamation en ligne sur le site

CAS N°2
Vous résidez en habitat individuel, saisissez votre réclamation en ligne sur le site



recevoirlatnt.fr

Les collectivités peuvent également joindre l'ANFR au 0970 818 818 pour toute difficulté qui leur serait remontée par leurs concitoyens

Un étude réalisée par l'ANFR permettra d'évaluer si les mises en service du très haut débit mobile sont à l'origine du brouillage. Si c'est le cas, vous (ou votre syndic en habitat collectif) êtes rappelé dans les jours qui suivent votre démarche pour programmer l'intervention d'un antenniste.

Des solutions simples existent pour remédier aux perturbations causées par ces nouveaux services. Elles sont financées par les opérateurs de téléphonie mobile.

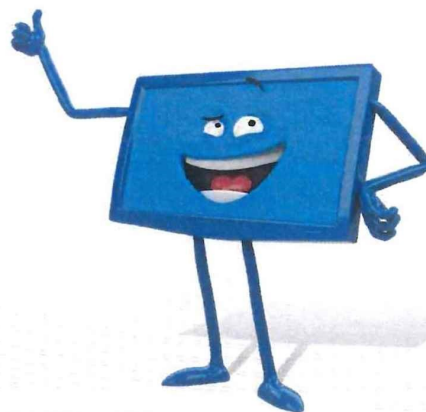
Saisissez l'ANFR et bénéficiez d'une intervention gratuite !

* En cas de mauvaise réception par une box (ADSL ou fibre optique), le câble ou le satellite, contactez directement votre opérateur.

LE RÔLE DE L'ANFR DANS LA PROTECTION DE LA RÉCEPTION TV

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un **établissement public administratif** placé auprès du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Elle est **chargée par la loi**, conjointement avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel, de la protection de la **réception de la TNT** reçue par voie hertzienne terrestre, c'est-à-dire par l'antenne râteau installée sur le toit.



QUAND L'ANTENNISTE INTERVIENT-IL ?

Les difficultés de réception peuvent être liées à des installations domestiques défectueuses. Celles-ci relèvent de la responsabilité du téléspectateur en habitat individuel, du gestionnaire d'immeuble en habitat collectif. Ils doivent donc faire appel à un antenniste pour une remise à niveau des équipements.

QUAND L'ANFR INTERVIENT-ELLE ?

L'Agence apporte son expertise technique lorsque les problèmes ont une cause extérieure à l'installation individuelle ou collective.

C'est par exemple le cas pour :

- des dysfonctionnements de l'émetteur qui diffuse les signaux TNT ;
- des évolutions de la diffusion engendrant des modifications de la couverture TNT ;
- des brouillages causés par d'autres services utilisant également des fréquences.



Le très haut débit mobile se déploie dans votre commune sur des fréquences qui peuvent, dans certains cas, altérer la bonne réception de la TNT.



POUR CONTACTER
L'ANFR

www.recevoirlatnt.fr

0 970 818 818

(appel non surtaxé)

Réunion du 16 décembre 2021

Présents : 15 Secrétaire : Micheline LAMOTHE

Bail Gendarmerie - Avenant n°1

Le maire explique au conseil municipal que la commune a donné bail à l'Etat par acte administratif en date du 12 décembre 2018, pour une durée de 9 années entières et consécutives pour un ensemble immobilier à usage de caserne sis « le Moulin de la Fuie ». Le loyer est révisable triennalement, notamment le 1er décembre 2021 et fait l'objet d'un avenant.

Modification des statuts du SDEER.

Le maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-1107-DRCTE-BCL du 13 juin 2017, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949). Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le Comité Syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques. Le Conseil municipal donne un avis favorable à ces modifications .

Voirie : Convention

Comme nous l'avions décidé lors de la dernière réunion le 19 novembre pour l'entretien des broyages des fossés et talus de notre voirie communale et des chemins ruraux ainsi que l'égavage des haies, M le Maire propose de passer une convention avec la SARL ETA LAMOTHE sise 2 Chez Bruneteau 17240 St Ciers du Taillon. Lecture faite des différents articles, aucune observation n'a été formulée, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M le Maire à signer la convention avec l'entreprise LAMOTHE.

Vente des parcelles AS 530 et AS 223

Monsieur et Madame Didier BRENOT souhaitent acheter les parcelles AS 530 d'une superficie de 11 a 53 ca et l'AS 223 de 76ca après bornage, situées en zone non constructible, elles sont proposées à la vente au prix de 2000 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de vendre à Monsieur et Madame BRENOT Didier les parcelles AS 530 et l'AS 223 pour un prix total de 2000 €.

Achat de la parcelle ZN 147 -

M le Maire rappelle la nécessité d'acquérir du terrain pour y installer des citernes pour la défense extérieure contre l'incendie. Il s'agit de protéger les habitations du secteur de la Rente et de la Terrière.

M et Mme MOUILLOT Pascal ont accepté de vendre une parcelle de 95 ca cadastrée ZN 147 à la commune au prix total de 38,00 €.

Achat de la parcelle ZO 190 -

M Didier ROY a accepté de vendre une parcelle de 1 a 92 ca cadastrée ZO 190 à la commune à 0,40€ le m2 soit un prix total de 76,80€.

DETR.

Nous avons obtenu une réponse de l'État pour notre dossier de demande de subvention pour la pose de réserve incendie. Pour cet équipement, on nous accorde 60% d'aide. Nous attendons le retour de notre demande faite au département. Trois bâches vont être installées, dont une à côté du Pôle Médical de 120 m3, une à la Terrière de 60 m3, une chez Robin de 120 m3 et un poteau incendie à la Rounière.

Chemin de la Bugeaudrie :

Les riverains de ce chemin se plaignent du mauvais entretien de la route. La commission de la voirie se déplacera en début d'année 2022 pour constater l'état et décider les travaux à envisager pour sa remise en état.

Proposition achat desherbeuse à eau :

Suite à la démonstration de cette machine sur notre commune en présence de quelques conseillers, il s'avère que tous ont été conquis. Un devis a été établi pour un montant de 36 138,01 € TTC. C'est un gros investissement. La commune de Plassac nous a proposé de faire cet achat en commun. De nombreuses questions se sont posées concernant l'équité de son utilisation avec une autre commune. M le Maire a proposé un vote, la majorité s'est prononcée favorable pour faire l'achat de ce matériel et refuse de le faire en commun. D'autres communes semblent très intéressées pour acquérir ce type de machine, nous pourrions nous entendre pour obtenir un rabais sur le prix. Affaire à suivre.

Médecin.

Suite au départ du docteur MWAMBA, nous continuons nos recherches. Le Conseil avait décidé de faire faire des banderoles et de les positionner aux entrées du bourg sur la D730. La commande a été passée à une entreprise. Elles ont été livrées et seront installées par les employés municipaux. Le coût de cette fabrication représente 744,00 € TTC. D'autres pistes sont à explorer pour cette recherche.

Questions diverses.

Aménagement du SCOT.

M Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a participé à un séminaire en présence du bureau d'études CITTA-NOVA chargé d'établir un diagnostic sur les communes de notre Espace Vie. Ce PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) permettra à la collectivité d'exprimer ce qu'elle souhaite voir évoluer sur son territoire et quels sont ses objectifs en matière de politiques publiques.

Prochainement en janvier 2022, avec le bureau CEREMA il y aura le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) pour mettre en œuvre la stratégie du PADD qu'il décline en préconisations, prescriptions, orientations, éléments cartographiques. Il constituera la traduction réglementaire du SCOT.

M le Maire exprime son inquiétude pour l'avenir de notre commune concernant les enveloppes qui vont nous être attribuées. La surface qui sera urbanisée risque de se réduire en peau de chagrin.

Estivales.

La CDCHS propose aux communes et associations la possibilité de réserver une animation offerte gratuitement par celle-ci. Le Comité des Fêtes a retenu un cinéma en plein air courant juin.

Réunion du 25 janvier 2022

Présents : 12 Secrétaire : Micheline LAMOTHE

Excusés : Nathalie FONTAINE - Wilfried BRET a donné pouvoir à Patrick CHERAT - Didier ROY a donné pouvoir à Bernard BELAUD.

Frais de réception.

Le Conseil Municipal délibère et charge Monsieur le maire de régler les dépenses se rapportant aux frais d'organisation des manifestations aux comptes **6232** et **6257** du budget de l'année 2022, à savoir : - L'organisation des

fêtes de Noël et de fin d'année pour les écoles; - Les cadeaux de fin d'année aux habitants de la commune de 80 ans et plus; - Repas réunissant le conseil municipal et les employés communaux; - Vin d'honneur pour les vœux du Maire ; - Réception en l'honneur d'un administré centenaire; - Achat de gerbes ou plaques mortuaires; - Cérémonies Commémoratives Nationales ou Communales ; - Cérémonies concernant diverses inaugurations; - Spectacles dans le cadre des Estivales ou autres; - Achat de produits du terroir dans le cadre du rassemblement des Saint CYR; - Divers lors de départ à la retraite.

Heures complémentaires ou supplémentaires, Remplacement maladie ou congé du personnel communal.

Le Maire informe le Conseil Municipal que si un agent titulaire est en arrêt de travail pour maladie ou raisons familiales, il faut alors trouver d'urgence une personne pour assurer le remplacement soit à la cantine, à la garderie, ou encore lors de l'accompagnement des transports scolaires. Ce remplacement peut être alors assuré par un autre agent titulaire ou stagiaire en plus de ses heures habituelles, pour ces agents, cela constitue des heures complémentaires ou bien des heures supplémentaires. De plus, lorsqu'un employé communal est absent pour des congés annuels ou des raisons de santé, il est souvent nécessaire de le remplacer. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte que les agents titulaires ou stagiaires effectuent des heures complémentaires ou bien des heures supplémentaires si cela est nécessaire; D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel selon les besoins; À signer les contrats à durée déterminée pour le remplacement de l'employé communal absent; À effectuer toutes les démarches nécessaires pour ces dossiers.



Notification bonification indiciaire.

Le Maire rappelle les lois et décrets relatifs aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la Fonction Publique Territoriale, **portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale**, et considère que Monsieur Jérémy ROUSSEAU, Adjoint technique territorial, exerce les fonctions d'Adjoint technique territorial à caractère polyvalent prévues par le statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques.

Après avoir entendu l'exposé du maire le Conseil décide que : Monsieur Jérémy ROUSSEAU bénéficiera à compter du 1^{er} février 2022 d'une bonification indiciaire de 10 points majorés.

Convention avec la Poste : Location du local 28 Ave de la République.

La Poste loue le local au 28 avenue de la République pour accueillir une partie de ses services afin d'optimiser l'organisation des tournées de distribution, et pour limiter les emports de charge au départ de la tournée du facteur et au cours de celle - ci.

La Convention arrive à échéance et il convient de la renouveler.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention de location;

- fixe le loyer trimestriel à **900,00 €** sans les charges ; - Le montant des charges, sera calculé suivant la facturation réelle du trimestre (eau, chauffage, assainissement, électricité, ménage et produits nécessaires, extincteurs et contrôle annuel obligatoire) et au mois de novembre sera ajoutée la taxe d'ordures ménagères et les charges seront régularisées en fin d'année si besoin est.

Convention avec le CDG17 –service retraite

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service. Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers, s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de renouveler la convention entre la commune de ST CIER DU TAILLON et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention relative au renouvellement de l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

Modification statuts CDCHS.

L'article 65 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) un nouvel article L. 5211-4-4 qui prévoit qu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre peut désormais passer et exécuter des marchés publics pour le compte de ses communes membres réunies en groupement de commande .

Pour permettre à la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge de passer et exécuter des marchés publics pour le compte de ses communes membres réunies en groupement de commande, le Conseil Communautaire a approuvé, par délibération en date du 15 décembre 2021, la modification des statuts de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge en ajoutant une 5^{ème} compétence mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des communes membres réunies en groupement de commande ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge .

Achat de bâtiment.

M le Maire rappelle le projet d'achat du garage de M et Mme Chevillon situé au carrefour de la rte de ST Thomas de Côtac. Lors des travaux d'aménagement de la voirie avec le département sur la D730 avenue de la République et de la D252 rue des Lavandières, nous avons évoqué l'achat de ce bâtiment pour le démolir afin de dégager le carrefour. Cette opération améliorerait la sécurité des usagers tout en facilitant le passage de véhicules plus ou moins encombrants. Depuis 7 mois, nos échanges avec le service des ABF ont enfin abouti, il n'y a pas d'opposition à sa démolition. Toutefois, avant les travaux de réhabilitation, nous devons suivre les recommandations de leur part. Ces travaux seront subventionnés par le département à hauteur de 70%. Nous devons faire l'avance des

frais car ces travaux doivent être terminés avant le commencement des travaux de voirie. Dans un premier temps, le bâtiment doit être divisé car une partie sera vendue à des riverains. La négociation avec les propriétaires au prix de vente de 32 000€ a été fixée. A cela s'ajoute les frais de notaire 3000 € et les travaux de démolition et de réhabilitation des lieux pour un coût de 17 196,60 € ttc. Le montant total du projet atteint 52 196,60 €. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de saisir cette opportunité pour réaliser cette opération et autorise M le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires pour l'acquisition du bien et d'inscrire ces dépenses au prochain budget.

Devis achat de matériel.

Comme convenu lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal a opté pour l'achat d'une desherbeuse à eau nécessaire pour l'entretien sur la commune. Cette machine fait également office de laveuse haute pression eau chaude ou eau froide. La commune de Plassac a aussi fait le choix de son acquisition, nous avons négocié avec le distributeur la société Herriberry de Barbezieux pour obtenir une remise sur le prix. Un nouveau devis nous a été présenté pour la somme de : 34 482,01 € TTC. Nous avons obtenu une remise de 1380,00 € sur le HT. Le Conseil Municipal donne son accord pour la commande. Cet appareil sera financé par un emprunt à inscrire au prochain budget.

Réserve incendie aux Gauthiers .

Deux permis de construire sont en cours d'instruction, 1 sur la commune de St Ciers et 1 sur la commune de Ste Ramée. Pour permettre la réalisation de ces projets, dans un accord commun avec le Maire de Ste Ramée, nous avons décidé de faire l'équipement d'une réserve d'eau pour la défense incendie obligatoire en partageant la dépense pour cette réalisation. Un des propriétaires nous cédera du terrain pour cet équipement. Le lieu a été défini sur la commune de St Ciers, pour se faire des travaux de terrassement importants sont nécessaires. Un devis a été demandé à la SNC BST. Avant de s'engager nous attendons la réponse du propriétaire du terrain concernant la démolition d'un bâtiment afin de fixer les conditions d'acquisition. Affaire à suivre.

Questions diverses.

Information pour l'accueil d'un médecin salarié.

M le Maire nous informe qu'une réunion a eu lieu avec un représentant de l'Ordre des Médecins de Charente - Maritime et les adjoints. On nous a expliqué la solution dans le cadre du recrutement d'un médecin salarié. D'autres communes ont recruté un médecin grâce à ce procédé.

Suivant l'exemple d'une commune qui s'est engagée dans cette voie, M le Maire nous développe les avantages et les inconvénients si nous décidions de suivre cette piste. Le Conseil municipal demande de la réflexion à ce sujet, car cela représente une grosse prise de risques pour les finances de la commune. En conclusion, nous devons continuer à faire paraître une offre pour un recrutement par la voie d'internet ou de journaux et voir avec l'université de médecine de Bordeaux.

Compte rendu de la commission voirie.

Cette année, il n'y aura pas de travaux d'investissement. Les demandes de riverains ont été prises en compte, après avoir constaté les besoins, ces travaux seront exécutés en Régie, au Tillaud, et à la Bugeaudrie en priorité. Une demande particulière d'une habitante du lieudit Chez Rigolet pour le réaménagement du chemin qui accède à sa maison sera examinée. Il s'agit d'un chemin rural privé de la commune qui n'est donc pas classé comme une voie communale. Il n'est pas inscrit aux dépenses obligatoires mises à la charge de la commune. Avant d'entreprendre des travaux importants, nous continuerons à maintenir la viabilité de ce chemin.

Rapport du suivi des enveloppes d'urbanisme.

M le Maire nous fait part de la réunion à laquelle il a participé dans le cadre de l'aménagement du Scot de la Haute Saintonge. Le bureau d'étude CEREMA qui a été engagé par la CDCHS, est chargé d'accompagner les communes pour les aider à développer une carte à partir des zones déjà urbanisées. Nous devons réfléchir aux besoins futurs, en tenant compte des surfaces disponibles pour faire évoluer cette carte sans trop empiéter sur les terres agricoles. Nous devons identifier les « dents creuses » dans chaque lieu de la commune et étudier les possibilités offertes pour construire. A l'issue de cette étude, nous devons nous positionner pour la révision de notre document d'urbanisme.

Boucles du Printemps et course Pitard.

Comme chaque année, l'Apogée team U cube 17 revient vers nous en sollicitant notre aide lors de

l'épreuve de la coupe de France nationales 2 avec sa nouvelle appellation les 39^{èmes} boucles de la Charente-Maritime 2022 prévu le 6/7/8 mai.

Pour la course du 7 mai, 5 signaleurs sont demandés.

Une liste de volontaires doit leur parvenir rapidement pour une bonne organisation de l'épreuve.

Mme Boucaud Martine et M Brochon François M Neyens, Mme Chevillon Annie et Mme Martin Sylvie se sont portés volontaires.

Pour la journée du 8 mai pour l'instant aucun candidat, nous répondrons avant le 15 février à leur courrier en complétant la liste de signaleurs. Les arrêtés municipaux leurs seront transmis en même temps.

Le Festival des Caquilles se déroulera le 20 août 2022

Remerciements :

M le Maire fait part au Conseil des remerciements que nous ont adressé de nombreuses personnes bénéficiaires lors de la distribution des colis de Noël.

Réunion du 04 mars 2022

Présents : 14 Excusée : Martine SORIN Secrétaire : Didier ROY

Convention avec le Syndicat de Voirie - régularisation fiscale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du contrôle fiscal exercé par la Direction Départementale des finances publiques (DDFIP) sur les exercices comptables 2016 et 2017 du Syndicat Départemental de la Voirie.

Suite à ce contrôle, la décision de la DDFIP a concerné les deux points suivants : - Assujettissement du Syndicat de la Voirie au régime fiscal de la TVA à compter du 1^{er} Janvier 2019; - Rectification des exercices 2016 et 2017 du Syndicat de la Voirie, en identifiant de la TVA à l'intérieur du prix de vente des travaux régie et missions d'ingénierie facturés au cours des exercices rectifiés , lecture de la convention d'assistance financière proposée par le Syndicat de la Voirie qui expose le contexte, les pièces concernées par le retour de FCTVA (ou TVA si budget annexe), les factures initiales et les factures rectificatives, les écritures qui seront réalisées par le Syndicat de la Voirie, Les écritures qui seront à réaliser par la Collectivité et qui lui permettront de recevoir du FCTVA (ou TVA) supplémentaire, Les dernières écritures, après encaissement du FCTVA (ou TVA) par la Collectivité qui permettront au Syndicat de la Voirie de recevoir une somme de la Commune de ST CIER DU TAILLON à hauteur de la somme perçue au titre du FCTVA (ou TVA) : ceci pour venir compenser, en partie, le montant de la rectification fiscale subie par le Syndicat de la Voirie. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance financière du Syndicat de la Voirie.

Très Haut Débit Charente-Maritime- convention de servitude.

Suite aux travaux à réaliser sur la parcelle AS 206 située Impasse de la Poste pour la pose de fourreaux télécom entre deux chambres télécom existantes, une convention de servitude au profit de Charente-Maritime Très Haut Débit est nécessaire.

Celle-ci fixe les modalités juridiques et techniques de l'autorisation donnée à la mairie de St Ciers du Taillon, propriétaire de la parcelle N°206 au profit de Charente-Maritime Très Haut Débit.

Après lecture des clauses et conditions générales, de la durée et effet de la convention, de la publicité foncière, le Conseil Municipal autorise M le Maire à signer cette convention avec Charente-Maritime Très Haut Débit représenté par son Directeur Général M Jean Benoît Leclercq dont le siège est situé au 24 Avenue Louis Lumière 17180 Périgny.

Convention Centre de loisirs APIC de Nieul le Virouil.

Ce Centre de Loisirs, basé à Nieul le Virouil, nous demande une participation financière de 950 €. Des enfants de la commune de St Ciers du Taillon l'ont fréquenté durant l'année 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose de verser cette somme sous forme d'une subvention et pour l'avenir si nous devons pérenniser notre participation, une convention devra être établie sous certaines conditions. Les familles bénéficiaires auront l'obligation de nous signaler leur intention d'inscrire leurs enfants à ce Centre de Loisirs. L'APIC est le seul Centre au sein de l'ancien Canton de Mirambeau à proposer cette offre bien utile pour les parents qui travaillent.



Subventions associations.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la préparation budgétaire, il sera nécessaire de délibérer sur les subventions accordées aux différentes associations au titre de l'exercice 2022. Une subvention sera versée aux associations qui en auront fait la demande et présenté leur bilan financier. L'attribution des subventions sera votée lors du Budget Communal

Achat de terrain pour la DECI.

Comme convenu lors de la dernière réunion, une rencontre a eu lieu le 31 janvier avec Mme Camus Rullaud Catherine pour définir le lieu d'implantation d'une future citerne de défense incendie au lieu-dit « Les Gauthiers ». Les conditions d'achat d'une parcelle de 100 m² proposées par M le Maire sont au prix de 0,40 € le m² et les frais de bornage à la charge de la commune. Mme Camus Rullaud a accepté la proposition, les mêmes conditions que pour les achats de terrain précédents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge M le Maire de faire effectuer le bornage par un géomètre pour la division de la parcelle ZK81

La Rente- extension réseau BT.

Pour information, un permis d'aménager pour la construction de 4 maisons rue de la Rente a été instruit. Afin d'assurer le raccordement électrique à la parcelle ZE 66 et obtenir la puissance nécessaire pour l'alimentation des 4 maisons, un devis a été établi par ENEDIS pour réaliser une extension du réseau Basse Tension en souterrain d'une longueur de 175 mètres venant de la D730. Le coût de ces travaux est de 9700,83 € HT. Ce chiffre intègre qu'ENEDIS prend à sa charge 40% du montant des travaux. La commune s'engage à faire réaliser par ENEDIS cet équipement. Le Conseil charge le Maire de prévoir cette dépense au budget

Encaissement chèques suite sinistre.

Lors des travaux réalisés en décembre rue de la Terrière par un particulier, l'entreprise Rondeau de St Ciers de Canesse 33, suite à une mauvaise manœuvre de sa mini pelle a heurté et couché un candélabre. L'entrepreneur n'a pas choisi de faire intervenir son assurance pour cause d'une franchise trop élevée. Il a donc proposé de régler directement le sinistre par chèque selon le montant du devis de 1666,42 € TTC établi par le SDEER pour son remplacement.

Achat de Bâtiment.

L'achat du garage de M et Mme Chevillon, nécessite une esquisse de la division. Un rendez-vous a été pris par le propriétaire le 05 avril avec le géomètre. De son côté, la commune doit fournir les informations au Conseil Départemental de cette dépense avec notre engagement d'achat du bâtiment et des frais de démolition. Le Conseil Municipal autorise M le Maire à communiquer ces renseignements, le Conseil Départemental étant le Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement de la voirie du bourg. Ces informations leur seront utiles pour établir leur plan de financement.

Assurance.

Une renégociation du contrat avec notre assureur Groupama nous fait économiser la somme de 409,80 € TTC sur la prime annuelle. Une nouvelle proposition nous a été faite : **1/** une franchise de 100€/ tous sinistres sauf pour les dommages électriques qui est de 311€ : **2/** prise en compte des prêts de matériel non roulant (sans coût supplémentaire). Coût de la prime annuelle = 5939,22 € au lieu de 6349,02 € en conservant les mêmes garanties. L'absence de sinistre déclaré apporte une bonification à notre prime. Le Conseil Municipal charge M le maire de signer la modification du contrat.

Convention de mise à disposition d'un local :

L'ACCA ST Hubert Taillonnaise occupe un bâtiment communal au 2 Avenue de la République. Une convention pour son utilisation a été révisée. Le Conseil Municipal valide les termes de la convention qui sera signée par le représentant de l'association.

Convention du prêt de la salle des fêtes aux associations :

Le prêt de la salle est gratuit pour les associations dont le siège est à St Ciers du Taillon. Pour cela, l'organisateur devra informer la commune des dates d'utilisation de la salle des fêtes au moins un mois à l'avance. **Si la**

salle des fêtes est louée, l'association n'aura pas la priorité. L'Association donnera une attestation d'assurance garantissant sa responsabilité civile. En cas d'utilisation hivernale, il sera demandé une participation de 40,00 € pour les frais de chauffage. Une caution de 500,00 € leur sera demandée. Dans tous les cas, les associations devront se conformer au règlement intérieur qui leur sera remis lors de la signature de la convention. Pour ces deux conventions, le Conseil Municipal charge M le Maire de signer les conventions avec les associations.

Voirie.

En réponse à la demande de Mme Guiard, le chemin de « Chez Rigolet » a été réparé et donne satisfaction à la riveraine qui remercie la commune. Le chemin rural « du Tillaud » très pentu et fortement endommagé par la pluie a également été réparé nécessitant l'apport de calcaire avec un cylindrage. Les utilisateurs riverains sont satisfaits. L'accès et la sortie de la voirie communale du Tillaud sur la D146 est dangereuse par manque de visibilité dû à la proximité d'un virage masqué par un talus. Les services des infrastructures du département se sont déplacés et propose de renforcer la signalisation à cet endroit, n'ayant pas d'autres solutions.

Achat de débroussailleuse.

Pour renouveler notre matériel, l'achat d'une nouvelle débroussailleuse est nécessaire afin d'assurer l'entretien paysager. Un devis de 2 modèles a été présenté au Conseil Municipal. Après consultation, le choix s'est porté sur le modèle d'une machine professionnelle ECHO BCLS-520ES au prix de 1 045 € TTC et de passer rapidement la commande, le délai de livraison s'annonce assez long.

Employés communaux- renouvellement contrat PEC

Pour le bon fonctionnement des services municipaux mais également pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes éligibles, la Commune a recruté des personnes en Parcours Emploi Compétence. Ce mode de recrutement est notamment nécessaire au niveau des espaces verts et bâtiments communaux. Les parcours emploi compétences sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail. Une attention particulière est accordée à certains publics tels que les travailleurs handicapés ou les résidents des quartiers prioritaires de la ville. Mais l'orientation vers un parcours emploi compétence repose avant tout sur le diagnostic réalisé par le conseiller du service public de l'emploi. Il permet entre autre le retour à l'emploi de personnes en situation précaire ou au chômage de longue durée avec accès à la formation professionnelle. M le Maire propose le renouvellement du contrat PEC de M Brotonne pour une durée de 6 mois, du 1er avril au 30 septembre 2022 dans les mêmes conditions soit 24 heures de travail hebdomadaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler l'emploi PEC de Monsieur François BROTONNE.

Questions diverses.

Pétition des Maires Ruraux : devant les problèmes que pose le développement de la fibre optique sur notre territoire, avec l'implantation de nouveaux poteaux, l'AMR 17 a décidé de s'engager pour accompagner les communes dans ce dossier. Devant le constat de l'implantation massive imposée par Orange Haut Débit Fibre Optique, qui met ainsi les maires devant le fait accompli, alors que dans la grande majorité des cas, ENEDIS donne son accord pour la fixation de supports fibre sur leurs poteaux existants. Nous voulons être entendus dans les différents services en charge du développement de la fibre optique sur nos territoires. Le Conseil Municipal soutient cette initiative et décide de s'associer à cette pétition.

ONG. Pompiers Humanitaires solidaires : M Bret Wilfried explique le rôle et les actions de cette association Humanitaire basée dans le département 38. Il propose, en soutien aux réfugiés Ukrainiens en Pologne, d'apporter une aide sous forme de don pour leur mission. Un vote du Conseil Municipal s'est exprimé favorablement à l'unanimité, pour leur apporter notre soutien et a décidé de verser 1000 € pour cette ONG. Cette somme va les aider financièrement au frais de transport de 3 camions pour acheminer du matériel de santé et des produits d'hygiène vers la Pologne dans un premier temps. Le Conseil souhaite que cette somme soit ajoutée aux subventions précédemment votées

Réunion du 18 mars 2022

Présents : 13 Excusés : Nicolas CHAIGNIER (représenté avec pouvoir à Wilfried BRET) - François BROCHON (représenté avec pouvoir à Florence GUILLE) Secrétaire : Nathalie FONTAINE

Voirie.

Très Haut Débit :

Le bureau d'études NGE INFRANET chargé du déploiement de la fibre Très Haut Débit demande la permission de voirie pour le passage de fourreaux rue du Lavoir pour un raccordement dans la chambre située à l'entrée de la rue. M le Maire présente le plan qui nous a été communiqué pour prendre connaissance du tracé. Pas d'objection du Conseil Municipal.

Un autre service du même bureau d'étude, sollicite l'autorisation de plantation de nouveaux poteaux et de la pose de plusieurs chambres sur le territoire de la commune. M le Maire est chargé de prendre les arrêtés nécessaires pour le bon déroulement de ces travaux.

Devis Syndicat de la Voirie : travaux entretien voirie :

Cette année, la prestation du syndicat de voirie pour l'application du PATA sera réduite de moitié, soit 6000 m² pour un montant de 11520,00 € TTC. Accord du Conseil.

Aménagement Avenue de la République - sécurité :

Présentation d'un projet sécurisant la sortie du Pôle Médical. En complément du projet d'aménagement de la D730, une proposition de la direction départementale du service sécurité a été faite, elle consiste à canaliser les véhicules venant de Mirambeau en intégrant un îlot central. Après consultation de l'esquisse et pris connaissance du coût engendré par ces travaux, le Conseil Municipal décide d'ajouter ces travaux au projet de l'aménagement du Bourg et charge le Maire d'en informer les services du Département

Emprunt achat désherbeuse.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal différentes propositions d'organismes bancaires pour le financement de la désherbeuse à eau chaude. Après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques consultées et en avoir délibéré le Conseil décide de : - Contracter un emprunt de **34 000,00€** auprès du Crédit Mutuel Océan, destiné à financer la désherbeuse, dont les caractéristiques sont les suivantes pour une durée d'amortissement de **60 mois**, à **échéances constantes** et à un Taux d'intérêt de **1,040% Fixe** ; une périodicité : **Trimestrielle**; et des frais de dossier : **200,00 €** .



Gendarmerie.

Un courrier nous a été adressé par le Colonel de Gendarmerie de Charente-Maritime, qui nous demande l'installation d'une borne de recharge pour deux véhicules électriques en vue d'équiper la brigade de St Ciers du Taillon. Une réponse de notre part est attendue. Le Conseil n'est pas opposé à fournir cet équipement et demande des devis avant de s'engager dans cette dépense. Des entreprises seront contactées pour l'étude et la fourniture de devis.

Subventions.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la préparation budgétaire, il est nécessaire de délibérer sur les subventions accordées aux différentes associations au titre de l'exercice 2022. Les subventions demandées seront étudiées à la condition que les associations fournissent leur bilan financier. Le Conseil Municipal après avoir eu connaissance de ces bilans, a voté les sommes qui leur seront versées. Le vote s'est fait à bulletin secret pour les subventions du Comité des fêtes et des Cagouilles Taillonaises. Le Président des Cagouilles Taillonaises, M Ovide Bruno n'a pas participé au vote et s'est retiré de l'assemblée le temps de la délibération. La Présidente du comité des Fêtes, Mme Boucaud Martine et le trésorier M Roy n'ont pas participé au vote et se sont retirés de l'assemblée le temps de la délibération.

Résultat des votes :

Subvention des Cagouilles Taillonnaises = 14 bulletins – 1 blanc- 1 non- 12 oui pour la somme de 2500,00 € ;
Subvention du Comité des Fêtes = 13 bulletins- 1 blanc- 12 oui pour la somme de 400,00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

Libellé	Réalisé 2021	Prévisions 2022
Subventions aux Associations	2765	8265
APE les Bambins St Thomailons	200	200
Association F.A.B.A.	0	100
ATEL	565	565
Base Alimentaire de Mirambeau	100	100
Cagouilles Taillonnaises	0	2500
Club les Amis Taillonnais	0	250
Comité des Fêtes	0	400
Secours Catholique	100	100
Restaurants du Coeur	100	100
St CYR de France	100	100
Vivre et Lire Ensemble	1600	1600
La Magie du Baton	0	100
Bleuets de France	0	100
Les Cloches Merles	0	100
APIC Nieul le Virouil	0	950
ONG POMPIERS HUMANITAIRES SOLIDAIRES		1000

Questions diverses.

St Cyr de France : La Présidente Geneviève Colot nous a adressé un courrier pour nous annoncer que l'Assemblée Générale est prévue le 24-25 septembre 2022 à St Cyr sur le Rhône. 3 invités élus par commune seront accueillis. Nous attendons les précisions pour l'inscription des personnes désirant assister à cette Assemblée Générale.

Travaux bâtiments : suite à un dégât des eaux dans les sanitaires de la brigade de gendarmerie, un employé technique de la commune a repeint les murs et posé un nouveau revêtement de sol. Le Chauffe-eau et le lavabo avec un mélangeur sont à remplacer par un professionnel. La peinture du couloir sera à faire par un employé technique.

Des travaux sont à envisager dans un logement (carrelage d'une cuisine) qui seront faits en régie.

Monsieur Régis NOEL propose la création d'un marché saisonnier de producteurs le dimanche matin. Après discussion aucun consensus ne s'en dégage. Le débat est clos.

Madame LAMOTHE Micheline informe Monsieur le Maire que des parents laissent régulièrement leurs enfants à la garderie après l'heure de fermeture.

Réunion du vendredi 05 avril 2022

Étaient présents : 15 Secrétaire : François BROCHON

Monsieur le Maire présente Mme Lia GURGAND, habitante de Saint Ciers du Taillon. Elle propose que la commune soit mieux référencée sur les réseaux sociaux et internet.

Mme GURGAND indique qu'elle a fait les démarches auprès de WIX pour un hébergement d'un site internet, elle a payé le nom de domaine pour l'année à venir et 1 mois d'hébergement.

Selon elle, l'attraction de la commune pourrait être améliorée et conditionner la venue d'un médecin.

Le conseil souhaite réfléchir et pour cela compose une commission qui va étudier la faisabilité du projet avant de s'engager. Cette commission est composée de Régis NOEL, Didier ROY, Martine SORIN, Martine BOUCAUD.



Pôle santé

Vote des Comptes Administratifs 2021 de la Commune et du Lotissement La Fontaine.

Compte Administratif de la commune 2021			
Dépenses		Fonctionnement	Investissement
	Prévu	868593.23	657907.89
	Réalisé	509377.47	139278.94
	Reste à réaliser	0	283000.00
Recettes		Fonctionnement	Investissement
	Prévu	868593.23	657907.89
	Réalisé	1006940.38	583327.29
	Reste à réaliser	0	0

Résultat de clôture de l'exercice pour la commune

Investissement	444048.35
Fonctionnement	497562.91
Résultat global	941611.26

Compte Administratif du Lotissement La Fontaine 2021			
Dépenses		Fonctionnement	Investissement
	Prévu	99159.81	83192.23
	Réalisé	99098.66	83137.10
	Reste à réaliser	0	0
Recettes		Fonctionnement	Investissement
	Prévu	99159.81	109392.47
	Réalisé	99100.21	109390.58
	Reste à réaliser	0	0

Résultat de clôture de l'exercice pour le Lotissement La Fontaine

Investissement	-26253.48
Fonctionnement	1.55
Résultat global	26255.03

Le conseil vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Approbation du Compte de Gestion du Receveur de la Commune & Lotissement La Fontaine

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Les Comptes de Gestion dressés pour **2021** par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil.

Affectation des résultats de l'année 2021 de la Commune & Lotissement La Fontaine

Après avoir approuvé le **05 avril 2022**, les comptes administratifs pour **2021** et considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, il faut statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Pour le Lotissement de la Fontaine

Un excédent reporté : 1.55 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1.55

Un excédent d'investissement de : 26253.48 Soit un excédent de financement de 26253.48

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2021 : **EXCEDENT 1.55**

Pour la commune

Un excédent de fonctionnement de : 112639.68

Un excédent reporté : 384923.23 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 497562.91

Un excédent d'investissement de : 444048.35

Un déficit des restes à réaliser de : 283000.00 Soit un excédent de financement de : 161048.35

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2021 : **EXCEDENT 497562.91**

Vote des taux de taxes d'imposition 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'avant le vote du budget primitif 2022, il est nécessaire de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux de référence communaux .

Ces derniers sont donc fixés comme suit :

Taxes	Année 2021	Année 2022
Foncière (bâti)	32,61	32,61
Foncière (non bâti)	37,05	37,05
C.F.E.	21,25	21,25

Budget Primitif 2022 de la Commune & Lotissement La Fontaine

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Patrick CHERAT, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2022 pour la commune

Commune de SAINT CIER DU TAILLON

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 006 237.91	1 006 237.91
INVESTISSEMENT	667 201.00	667 201.00
TOTAL DU BUDGET	1 673 438.91	1 673 438.91

Le Conseil approuve et valide les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2022 présentées

Lotissement La FONTAINE

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	74 119.02	74 119.02
INVESTISSEMENT	97 571.50	97 571.50
TOTAL DU BUDGET	171 690.52	171 690.52

Bâtiments Communaux

Bail 28C avenue de la République

Sandrine LUZERNE, nous signale son intention de quitter son logement au 28C Avenue de la République au 30

avril 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte : D'annuler le bail du logement sis au 28C avenue de la République à compter du 30 avril 2022; Rembourser la caution déposée par Madame Sandrine Luzerne pour un montant de 350 euros.

Salle des fêtes

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la vétusté du chauffe-eau à gaz de la cuisine de la salle des fêtes et propose de le remplacer. Le Conseil charge le Maire de demander des devis pour le remplacement par un chauffe-eau électrique.

Gendarmerie

Le chauffe-eau de 15 litres est à remplacer ainsi que le lavabo et la robinetterie dans les sanitaires de la brigade.

Eglise

Un devis du SDEER pour le remplacement d'un halogène encastré dans le sol est présenté d'un montant restant à la charge de la commune de 471,29€. Le Conseil valide ce devis et charge le Maire de commander les travaux. 2 lampes halogènes sont à remplacer par des leds

Pôle Médical

Le carrelage du pôle médical est présenté au Conseil afin que ce dernier fasse un choix



Employés communaux

M le Maire explique que dans le cadre des travaux d'entretien de la voirie communale et des sites paysagers, il est nécessaire d'avoir recours à un emploi saisonnier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :
-créer un emploi saisonnier à durée déterminée à compter du 1er mai 2022 au 31 octobre 2022.
-fixer la durée mensuelle du temps de travail à 16 heures.
-charger M le Maire de signer le contrat d'engagement avec la personne retenue.

Questions diverses

Voirie

Le chemin rural n°62 reliant la route du Moulin de la Fuie à la route de Chez Gouit sera réparé.

Les Gauthiers

Présentation du devis de bornage pour l'installation de la DECI au lieu dit Les Gauthiers pour un montant de 840€ TTC. Le Conseil valide ce devis et charge le Maire de commander le bornage.

Association les ClocheMerles

Le Président est venu voir à la mairie pour le prêt de la salle des Fêtes, pour plusieurs répétitions durant l'année et savoir si la Municipalité accepterait de la prêter sans le coût du chauffage, car l'association répète principalement l'hiver. En effet, suivant la délibération prise par le Conseil Municipal, si ce prêt se fait durant la période hivernale, il sera demandé 40€ à l'association pour le chauffage et l'électricité par jour de prêt (la salle des fêtes à un contrat d'électricité de type EJP, donc avec de grandes amplitudes de prix suivant le moment).

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil estime nécessaire de rencontrer le Président et prendra une décision ultérieurement.

Réunion du vendredi 10 mai 2022

Étaient présents : 12

Étaient absents excusés : Micheline LAMOTHE (représentée avec pouvoir donné à François BROCHON) - Wilfried BRET (représenté avec pouvoir donné à Bruno OVIDE) - Thierry CAMUS

Secrétaire : Martine BOUCAUD

Bâtiments communaux

annulation bail du 30A avenue de la République

Madame Marielle PORCHER, infirmière libérale, nous signale qu'elle quitte le cabinet infirmier sis au 30A Avenue de la République au 1^{er} juillet 2022, date de sa retraite. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte d'annuler le bail du cabinet infirmier sis au 30 A avenue de la République à compter du 1^{er} juillet 2022 et de rembourser la caution déposée par Madame Marielle PORCHER pour un montant de 50 euros

Bail du 30 avenue de la République

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Madame Sundy FAURE s'est portée preneur du logement 30 Avenue de la République à compter du **1er juin 2022**. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la candidature de Madame Sundy FAURE, de fixer le loyer à **450,00 €** sans les charges, le montant des charges, (taxes d'ordures ménagères) sera appelé en fin d'année, de fixer à 1 mois la caution du logement soit **450€**, de charger le Maire de signer le contrat de location.



Salle des Fêtes

Le chauffe-eau à gaz est obsolète, il convient de le remplacer par un chauffe-eau électrique. Des devis sont présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil retient les devis :

Ets Thermique ROY pour un montant de 1227,91€ TTC (remplacement du chauffe-eau)

Ets PROU Cyril pour un montant de 534,00€ TTC (raccordement électrique du Chauffe-eau)

Gendarmerie

Le bâtiment de la Brigade de Gendarmerie nécessite quelques travaux au niveau du chauffe-eau et d'un lavabo dans les sanitaires. Le Conseil valide le devis des Ets Thermique ROY d'un montant de 907,13€ TTC .

Eglise

Il est nécessaire de changer les lampes de 2 projecteurs, vu la hauteur, cela ne peut être fait par les agents communaux, les Ets PROU présente un devis pour remplacer les 2 lampes halogènes par des LED. Le Conseil charge le Maire de valider celui-ci.

Site internet communal

Chaque conseiller a reçu les conditions générales de création, d'hébergement et de maintenance d'un site internet par Soluris. Après discussion, il apparait, que créer un site internet nécessite :

- un investissement personnel important (mise en place du site, mise à jour de celui-ci)
- des connaissances approfondies en informatique
- un coût annuel important

En conséquence, suite au vote 14 voix contre la mise en place du site, le Conseil décide de ne pas donner suite à ce projet, et charge Monsieur le Maire d'en informer Madame GURGAN qui s'était proposée pour nous accompagner bénévolement à la création de ce site.

Echo Taillonnais

Monsieur NOEL rappelle que les associations ont été invitées à envoyer l'encart dans l'Echo Taillonnais avant mi-mai et qu'à ce jour, personne n'a répondu. Il serait souhaitable d'avoir des réponses dans les plus brefs délais afin de finaliser le bulletin communal.

DECI :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Département a accordé à la Commune une subvention pour l'équipement de 3 bâches incendie et d'un poteau incendie d'un montant de 8105,05€ pour une dépense subventionnable plafonnée à 40 525,25€ HT.

Convention avec le Département pour la traverse du bourg

La convention relative aux travaux d'aménagement de la traverse Avenue de la République et de la Rue des

Lavandières est lue. Celle-ci régit les dispositions relatives à la participation financière de la commune aux travaux d'aménagement afin d'améliorer la sécurité des usagers.

Le coût prévisionnel global des travaux est de 703 670,83€HT compte tenu de la population (564 habitants) et conformément à la délibération de décembre 2012, la répartition financière s'opérera comme suit :

- 70% pris en charge par le Département, soit 481 194,18€HT (y compris mises à niveau des ouvrages du syndicat des eaux)
- 30% pris en charge par la commune de St Ciers du Taillon soit environ 222 476,65€HT (y compris le mobilier urbain et aménagements paysagers) Il faut retrancher à cette somme un montant estimé à 43 913,83€HT (dépenses liées à la démolition d'un bâtiment au carrefour RD 730 et RD 252 nécessaire à la réalisation des travaux d'aménagement de la traverse.) Donc la participation communale sera fixée à 178 562,82€ HT, cette participation sera réajustée lors de la passation du contrat de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à signer la dite convention.

Questions diverses

Proposition d'une réunion par AXA

AXA propose que les administrés bénéficient d'une offre promotionnelle sur le plan santé et dépendance.

AXA demande si la commune peut diffuser son offre et si elle peut mettre à disposition une salle pour informer et recevoir les administrés

Le Conseil estime que ceci s'apparente à de la publicité, et cela laisse la porte ouverte à nombre de demandes similaires. Le Conseil refuse que soit distribué cette publicité par les voies communales car un amalgame pourrait être fait, mais si AXA souhaite louer la Salle des Fêtes et organiser sa réunion, il n'y voit pas d'inconvénient.

PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a assisté à plusieurs réunions avec les responsables de l'urbanisme de la CDCHS. Ces rencontres ont pour but d'associer les communes à l'aménagement du SCOT afin que chacune puisse faire des projets pour son développement.

Or la commune de St Ciers du Taillon dotée d'une carte communale datant de 2005 n'est plus adaptée.

Monsieur le Maire propose de s'orienter prochainement pour réaliser un PLU. La CDCHS a pris une délibération pour avoir la compétence d'un appel de marché pour un groupement de communes désirant réviser leurs documents d'urbanisme. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour que la commune s'engage dans cette voie.

Proposition de concert

Mme Laure MEYER propose de venir chanter dans l'Eglise de St Ciers du Taillon le 10 juillet 2022 avec son ensemble vocal Intermezzo. Cette association est dirigée par Mme Claire MARCHAND, chef de cœur et professeure titulaire de chant chorale au Conservatoire de Vincennes. Cet ensemble vocal est assuré avec le concours de musiciens et de chanteurs professionnels

Son répertoire couvre toutes les musiques chorales depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. Elle est accompagnée au piano, à l'orgue ou par un ensemble instrumental. Mme Laure MEYER a fait les démarches auprès du diocèse et du père Louis pour occuper l'Eglise avec ces chanteurs et musiciens.

Le Conseil est satisfait de cette démarche et donne son accord pour les recevoir. Pour l'organisation nous attendons plus de précisions.

Commémoration du 8 mai à St Ciers du Taillon



Lecture du message par Youna BERGEON



Nettoyage de la pompe carrefour
St Genis / Consac



Les Tillauds



Nettoyage de la Croix de
Baudoire



Chez Dollerie, petite pause à l'ombre pour les bénévoles et l'agent technique de la voirie



Chez Rigole



Les Vidaillères



Chez Joussant

Food truck **Chez Nonette**

« Restaurez-vous »

Nos horaires:

mercredi	}	11h45 - 14 h
jeudi		
vendredi		
juillet & août		9 h - 21 h

samedi / dimanche 9 h - 21 h

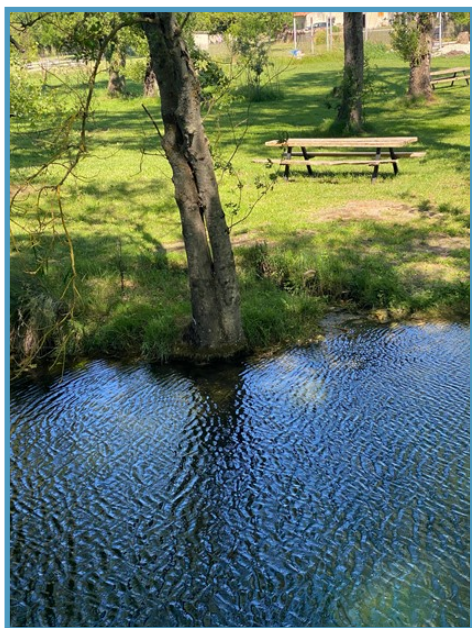
Restauration sur place ou à emporter.



Du petit déjeuner au diner,
en passant par le goûter, venez vous régaler.

mini golf

accessible aux horaires d'ouverture du food truck.



Nous organisons différentes manifestations
dont un rassemblement de
voitures d'exception et véhicules anciens
le 18 juin 2022,
vous pouvez encore vous y inscrire
ou venir en tant que visiteur.

Pour plus de renseignements ☎ 06 83 53 16 01



**Regroupement Pédagogique Intercommunal
Saint Ciers du Taillon Saint Thomas de Cônac**

**Regroupement Pédagogique Intercommunal
St Ciers du Taillon/St Thomas de Cônac**

Au sein du personnel de l'école de St Ciers du Taillon, notre agent, Madame BROCHON Danielle a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er mars 2022, après 33 années de bons et loyaux services. Elle a occupé principalement le poste de cantinière, mais selon les besoins de la collectivité, Danielle a aussi participé à la surveillance des enfants pendant le temps périscolaire, à l'accompagnement des enfants dans le bus, fait du ménage dans nos bâtiments communaux et n'était pas avare de son temps pour participer avec les enseignants à faire des pâtisseries à l'occasion des anniversaires ou pour d'autres événements. Pour toutes ces tâches qu'elle a accomplies sérieusement avec passion, je lui suis très reconnaissant de son engagement qui a été profitable aux enfants. Je lui souhaite de passer une retraite paisible avec une meilleure santé.

Madame BRENOT Jeanine employée du SIVS, souhaite également partir à la retraite dès le 1er septembre 2022. Elle occupe le poste d'aide maternelle depuis plus de trente années. Elle a pratiqué ce travail très consciencieusement, ses collègues l'ont apprécié pour son travail irréprochable et les enfants pour sa gentillesse et sa patience. Pour toutes ces années passées dans l'école au service de la collectivité, je tiens aussi à lui souhaiter une bonne retraite et surtout en bonne santé.

Pour ces deux employées, je leur exprime toute ma gratitude. J'ai beaucoup apprécié leur parfaite collaboration, en particulier dans des moments difficiles, ceux que nous avons connus plus récemment avec la Covid 19.



Des familles Ukrainiennes sont accueillies dans la région dont 1 famille résidant sur la commune de St Thomas de Cônac. 2 enfants sont scolarisés à l'école de St Ciers, Véronika 6 ans et son frère Yvan de 7 ans et demi. Ils fréquentent les cours de CP et CE1. Malgré la barrière de la langue, ils se sont bien intégrés. Mme Bouchet met tout en œuvre pour faciliter leur insertion au sein du groupe.

Le SIVS finance le matériel pédagogique nécessaire pour le bon fonctionnement du RPI. Les déplacements pour les voyages scolaires et les sorties à des activités extrascolaires sont également pris en charge par le SIVS. L'association des Bambins Sainthomaillon est très active, elle apporte une aide financière pour les sorties grâce aux bénéfices des diverses manifestations. Merci à ces bénévoles qui s'investissent pour les enfants. Merci aussi aux enseignantes qui se mobilisent pour offrir à leurs élèves de multiples activités de découvertes et pédagogiques.

Cette année les classes de St Ciers feront le voyage de fin d'année au Zoo de la Palmyre le 05 juillet. Les classes de St Thomas iront au Futuroscope le 21 juin.

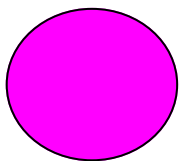


Les bonnes relations entre les élus des 2 communes sont bénéfique pour les enfants et les enseignantes.

Nous restons attachés à faire tout notre possible pour le bien être de tous au sein des écoles.

Je souhaite à tous de passer de bonnes vacances d'été !

A très bientôt.
Le Président: Patrick CHÉRAT



Les Bambins de Saintthommaillon

Présidente : Laure BOUTEILLER

mail: lesbambins17@gmail.com

L'association des Bambins de Saintthommaillon a terminé la fin de l'année scolaire passée par une kermesse où petits et grands ont pu participer à diverses activités gratuitement.

La rentrée de septembre a été l'occasion de faire notre assemblée générale et de présenter le bilan financier qui montre un maintien de la trésorerie sur l'année.

Nous avons aussi présenté le bilan moral qui souligne la réussite de nos activités : vente de fleurs, madeleines, tombola et chocolats.

Nous avons entamé la nouvelle année scolaire par une vente de madeleines et de bulbes. Notre tombola annuelle est en cours jusqu'au 3 Juin et nous avons, cette année encore, pu compter sur la générosité des commerçants locaux que nous remercions chaleureusement ainsi que sur des dizaines de parcs de Nouvelle Aquitaine.

Elle sera tirée lors d'un live Facebook sur la page des Bambins de Saintthommaillon.

A Noël, l'association a pu offrir chocolats, goûter et livres aux enfants afin de pouvoir égayer un peu plus ce moment de convivialité pour laquelle un magnifique spectacle a été offert par les mairies aux 2 écoles.

Nous finirons l'année scolaire par une vente de madeleines et un spectacle aura probablement lieu (organisé par les écoles) où nous participerons volontiers.

Après ces 2 années difficiles, l'association a toujours à cœur d'œuvrer dans l'intérêt des enfants et les actions menées sont toujours dans ce but.

Aussi nous allons financer une partie de la sortie de fin d'année de l'école de St Thomas de Conac à hauteur d'une participation de 1000 euros.

Les familles ne devraient alors avoir aucun reste à charge.

Nous remercions les enseignantes, le personnel scolaire, les mairies et bien sûr les parents qui permettent que tout cela puisse exister et perdurer.

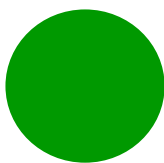
Nous serons heureux de vous retrouver pour une nouvelle année !

Prenez soin de vous.



Pour le bureau

La présidente
Laure BOUTEILLER



Bibliothèque Municipale ASSOCIATION VIVRE ET LIRE ENSEMBLE

Présidente : Jocelyne LORIAUD

Contact : 0546486265

mail: bmu.st.ciersdutaillon@sfr.fr

Ouverture Lundi : 16h -18 h
Jeudi : 14 h30 - 17 h30
Samedi : 10 h -12 h

Vacances scolaires Samedi : 10 h -12 h ou sur RDV



L'assemblée générale s'est déroulée le 7 avril dernier, les membres bénévoles et le bureau ont été reconduits. Certains sont présents depuis la création de la bibliothèque en 1992. Les personnes s'intéressant à la lecture et à la gestion d'une petite médiathèque sont attendues pour pallier à l'avenir.....quelques compétences informatiques sont nécessaires. Dans l'attente, nous vous accueillons chaque semaine.

Nous rappelons que 4000 documents sont en rayon sur deux niveaux, adultes en rez-de-chaussée, jeunesse à l'étage. Venez profiter de cet espace culturel de proximité créé par la municipalité.

Les contraintes sanitaires de Septembre 2021 ne nous ont pas permis d'accueillir les classes cette année scolaire encore mais certains parents et enfants sont venus à l'heure de la sortie pour profiter de notre choix de livres.

N'hésitez plus à leur offrir ce moment important pour leur développement,

pour l'apprentissage de la lecture et pour leur divertissement.

Quoi de mieux que de pouvoir choisir tranquillement et de laisser son imagination travailler en se plongeant dans un livre « ***Le livre est un instrument de liberté et un compagnon de première nécessité*** »

Les adolescents sont également libres de venir gratuitement.

CD, DVD et livres lus sont également à votre disposition ainsi qu'un poste informatique avec wifi.

Vous pouvez prendre connaissance des livres que nous avons en passant par le site

www.mediatheques-haute-saintonge.com taper le nom de la médiathèque ou bibliothèque de St Ciers du Taillon.

Une exposition est actuellement dans nos murs « **Bleu, Blanc, Rouge les couleurs de la France dans la peinture française du 19^e au 20^e siècle** » diverses reproductions de tableaux du romantisme au cubisme en passant par l'impressionnisme. 14 copies d'oeuvres à découvrir. A cette occasion, nous avons sollicité les enfants du RPI pour réaliser un dessin sur le thème de la fraternité. Ils seront affichés à partir du 20 juin. Ouvert à tout public. Un goûter sera offert aux participants le jeudi 30 juin de 16H à 18H. Les enfants repartiront également avec un livre donné par l'association.

Programme à venir : séances cinéma en association avec les Amis Taillonnais -dates à définir à partir de septembre- mercredi ou samedi après-midi-

Sortie nature : visite de la spiruline le 17 septembre. Inscription début septembre en bibliothèque.

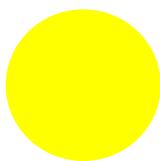
Conférence d'histoire le 26 Novembre « Femmes au couvent la condition féminine entre subordination et émancipation aux 17^e et 18^e siècles ».....

Membres bénévoles : Mmes Brochon Mireille, Cholet Florence, Loriaud Jocelyne, Pelletier Liliane, Picoulet Denise et Mr Mahuas René.

Au plaisir de vous recevoir.

Pour les administrateurs membres bénévoles,

La Présidente.
J.Loriaud



Comité des Fêtes & Loisirs

Présidente : **Martine BOUCAUD**

Contact : 06 79 37 99 51

Suite à l'assemblée générale le comité des fêtes essaie de reprendre vie en prenant soins de chacun.

Des jeunes viennent en renfort (merci a eux).

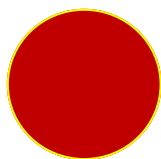
- **Samedi 4 juin** : marche nocturne et ses différentes étapes !!!
- **Jeudi 14 juillet**: petit déjeuner (aire de repos) marche dans la campagne et repas dansant 12h30 tout vous sera communiqué !!!!
- **Dimanche 14 aout**: 20 heures repas dansant (jambon à la broche) sur les années 80 avec les majorettes (la magie du bâton) !!!
- **Dimanche 28 aout**: théâtre patoisant (aire de repos) !!!
- **Dimanche 4 septembre**: sortie vtt sur inscription parcours 25kms / 40kms avec ravitaillements !!!!

Comme chaque animation tout vous sera détaillé par voie affiches ...les membres du comité des fêtesles bénévoles se joignent à moi en espérant de vous voir nombreux ou de nous donner de nouvelles idées.

Bonnes vacances à tous



La présidente,
Martine BOUCAUD.



Les Amis Taillonnais

Le Club où il fait Bon se Divertir

Présidente : Florence CHOLET

Contact : 06.37.10.47.56

Mail : flosesamistailonnais@laposte.net



Le Club a repris du service depuis le 08 septembre 2021. Venez nous rencontrer !

Voici les dates des réunions conviviales avec le goûter :

Tous les 1^{er} mercredi de chaque mois de 14h à 18h à la cantine de l'école primaire en face du grand parking et de la station-service Burgaud (Salle accessible pour les personnes à mobilités réduites).
Ou la Salle des Fêtes, sur la place, accessible aussi à tous.

- ♦ Samedi 21 mai 2022 = atelier sécurité routière ouvert à tous les seniors conducteurs
(annulé par manque d'inscription, remis à plus tard)
- ♦ Mercredi 1^{er} juin 2022 = Jeux de société + Goûter
- ♦ Mercredi 6 juillet 2022 = Jeux de société+ Goûter
- ♦ Mercredi 7 septembre 2022 = Assemblée Générale + Elections, Suivi de Jeux de société + Goûter
- ♦ Septembre 22 (*date en attente*) = Atelier découverte de l'informatique. A réserver à l'avance.
Places limitées
- ♦ **Mercredi 14 septembre 2022 = RDV Pro confort France à 9h30 avec vente d'articles pour les séniors, Repas offert à 12h30 et 14h Musiciens et bal. POUR FETER NOS 1 AN**

A partir de la rentrée, nous envisageons de faire des séances de cinéma dans la salle des fêtes, soit la journée, ou le soir. Nous y diffuserons des films ou reportage à la demande, exemple : les BODINS EN THAILANDE, MAISON DE RETRAITE ETC.. ou DOCUMENTAIRE.
EN PARTENARIAT AVEC LA BIBLIOTHEQUE « VIVRE ET LIRE ENSEMBLE.

Que vous soyez jeune retraité(e) ou +, vous êtes le /la bienvenu(e).

Vous n'avez pas de quoi vous déplacer, dites-le-nous, on va voir ce que l'on peut faire, nous trouverons bien un moyen que vous veniez vous distraire, vous changer les idées. Rencontrer des personnes... **Bref prendre du bon temps.**

BONNE VACANCES D'ETE A TOUTES ET TOUS

La Présidente

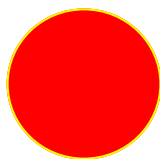
Florence Cholet

La Secrétaire

Denise picoulet

Le Trésorier

Guy Picoulet



Cagouilles Taillonnaises

Président : Bruno OVIDE

Contact : 06.16.89.78.96

site internet : www.festival-cagouille.com

mail: cagouillesfestiletcie@gmail.com

L'Association réalise au fur et à mesure les manifestations que nous avons programmées pour 2022. Par exemple, la première brocante de l'année a eu lieu le 4 avril 2022 et même si elle n'a pas connu le monde habituel, il faisait plus chaud dans la chambre froide qu'à l'extérieur, les exposants les plus tenaces sont restés et ils ont bien fait !!!

Notre seconde brocante le 15 mai 2022 est déjà là et celle du 10 juillet arrive à grand pas.



Ensuite, c'est le mois d'août et le clou de nos activités, notre FESTIVAL, qui cette année, je le rappelle, ne se déroulera que sur une seule journée, l'avant dernier week-end le 20 Août 2022. Nous y travaillons déjà depuis longtemps, et comme nous l'avons déjà annoncé, nous reconduisons à l'identique la programmation annulée de 2021.

Je réitère mon appel aux bonnes volontés, aux amoureux du festival et plus globalement à tous ceux qui souhaitent que St Ciers demeure un village vivant, reconnu dans le département et au-delà.

Enfin, dans la tradition, nous prévoyons 3 lotos les 24, 25 et 27 septembre à Saint Hilaire du Bois. Comme vous pouvez le constater, l'Association est toujours là et plus volontaire que jamais.

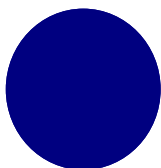


Il nous manque quelques bras mais on compte sur vous.

Bruno OVIDE

Président de

l'Association des Cagouilles Taillonnaises



ACCA SAINT HUBERT

Président : **Xavier CATHELINEAU**

Contact : 06 69 66 89 43

Email: accataillonnaise@gmail.com

Après une saison de chasse complète, l'ACCA adopte le rythme d'été. Ce n'est pas pour autant une période de repos ! En effet, les battues laissent place aux journées clôtures. Afin de protéger les cultures des dégâts de grand gibier, l'ACCA pose environ 7 kilomètres de clôtures sur 3 fils soit 21 Km de fils. Cela nécessite une quinzaine de bénévoles sur 3 samedis. Nous tenons donc à remercier l'ensemble de ces bénévoles.

Aussi, deux battues de destruction aux renards ont eu lieu sur le mois de mai sous les ordres d'un lieutenant de l'ovèterie. Ces battues ont pour but de protéger les poulaillers et le petit gibier. La prochaine aura lieu samedi 4 juin à 7 heures au pavillon de chasse.

Ensuite, pour ce qui est des manifestations à venir, notre **Assemblée Générale** aura lieu **le 12 juin à 9h** au pavillon de chasse. Cela sera l'occasion de faire le point sur les vœux de l'AICA et la mise en place des lâchers de faisans de Mandchourie. Ces faisans plus sauvages et rustiques seront lâchés afin d'essayer d'installer une population durable sur le territoire. La saison prochaine, le tir de ce faisan rouge sera donc interdit mais des lâchers de faisans obscurs, autorisés au tir, seront réalisés pour le bonheur des chasseurs de petit gibier.



Enfin après une année blanche due au covid, nous relançons notre **Ball Trap**. Celui-ci comme à son habitude aura lieu au Tillaud durant les 3 jours du week-end du 15 août. Les pas de tirs seront ouverts de 9 h à 21 h **le samedi 13, le dimanche 14 et le lundi 15 août**. La coupe des chasseurs aura lieu le dimanche matin. Nous tenons donc à remercier encore une fois le propriétaire du terrain qui nous permet de réaliser cette manifestation essentielle pour notre association.

Nous vous souhaitons à tous de passer un bel été.

Le Bureau



French and British

Président : Lyn TURNER

Contact : fabapresident4@gmail.com

Association Intercommunale Franco-Britannique "FABA" (en anglais)

L'objet de cette association est de fournir un lien social entre les deux communautés française et britannique et de proposer des activités sociales à ceux qui veulent élargir leurs amitiés. Pour ce faire, un déjeuner est organisé chaque mois dans un restaurant de la région et un repas partagé a lieu, une fois par mois, dans la salle des fêtes de St Ciers du Taillon, grâce à la gentillesse de Monsieur le Maire. Actuellement, la majorité des membres sont britanniques ou anglophones et un membre a la double nationalité ; nous souhaitons donc plus de membres français, afin que l'association puisse fonctionner de manière égale.

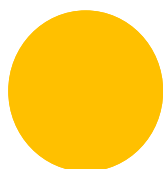
Nous souhaitons établir des liens avec les groupes sociaux français de la localité, afin de mettre en place des activités communes et un échange où les deux langues peuvent être pratiquées par les deux groupes. Un tel échange est agréable, amusant et éducatif.

Les activités régulières de "FABA" comprennent un groupe de marche le lundi, un groupe de pétanque le vendredi après-midi, un groupe d'atelier informatique qui se tient tous les quinze jours le jeudi. Il y a aussi le début d'un groupe d'échecs. Pour le moment, le groupe de bridge est en sommeil. D'autres activités peuvent être organisées si l'intérêt est suffisant.

Dans le passé, d'autres activités ont été organisées, comme la participation au Vélorail près de Cozes, le char à voile à Royan, des voyages en bus à Bordeaux pour les achats de Noël et des croisières sur la Charente et l'estuaire de la Gironde.

Les activités de l'association ne sont pas réservées aux membres ; les membres sont donc encouragés à inviter leurs amis aux événements, et nous espérons augmenter le nombre de nos membres.

Toutes les informations peuvent être trouvées sur www.faba2006.com



LES CLOCHERLE

Président : Roger PELAUD

Contact : 05 46 48 26 76
roger.pelaud.0991@orange.fr

Dimanche 28 aout 2022 à 15h, la Troupe « Birolut et les Clocherle » présentera une matinée patoisante avec sketches, histoires et chansons en plein air derrière l'église de St Ciers du Taillon.

Des précisions seront données par voie de presse ultérieurement .

Avec mes remerciements,
le Président , Roger PELAUD dit « Birolut »

EXPOSITIONS



Isidore Krapo, artiste peintre, sculpteur bordelais est venu "Titiller notre imaginaire" en exposant ses toiles dans notre salle des fêtes les 29, 30 avril et 1 mai.

Merci à lui, pour sa présence pendant ces 3 jours et l'accompagnement des visiteurs devant ses œuvres hautes en couleurs.

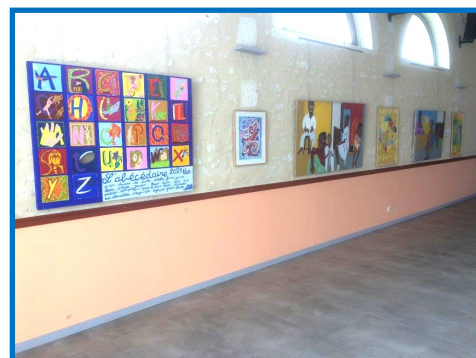
Merci à l'orchestre Quinquet Villa d'Este qui nous a offert un moment musical le samedi soir.



Merci aux enseignantes de Saint Ciers qui ont fait la démarche d'accompagner les enfants dans cette galerie d'art temporaire, peut être des graines d'artistes parmi eux !



Mon souhait est d'accueillir d'autres artistes dans notre commune afin de "Titiller votre curiosité"



Claude Monet disait : "Tout le monde parle de mon art et fait semblant de comprendre, alors qu'il est tout simplement nécessaire d'aimer"

A bientôt pour d'autres expositions!

Bel été à tous
Danie CHÉRAT

Manifestation

ENSEMBLE VOCAL INTERMEZZO
DIRIGÉ PAR CLAIRE MARCHAND

Orgue : Nicolas Desprez
Viole de gambe : Valentine Lorentz

BACH

PASSIONNÉMENT

BACH
BUXTEHUDE
MONTEVERDI
PACHELBEL
PRAETORIUS
SCHÜTZ

Samedi 9 juillet 2022 - 21h
Libre participation
Église Saint-Martin
17500 Fontaines-d'Ozillac

Dimanche 10 juillet 2022 - 11h40
Libre participation
Église Saint-Cyriaque
17240 Saint-Ciers-du-Taillon

ST-CIERS DU TAILLON (17)
SAMEDI 20 AOÛT 2022



LE PIED DE LA POMPE

DIRTY SHADE ★ BALTHAZE ★ SOLEXWING
OLIVIER SPECTACLE ★ LA FAMILLE MARTOCHE
MAGICIEN + ARTS DE RUE + SURPRISE
CAMPING

ENTRÉE 10,00 €

PLACES
EN VENTE
SUR helloasso

FESTIVAL-CAGUILLES-CIE



Imprimé par Atelier d'Impression, 4 route de Blaye, 17130 Montendre.

Crédits Photos: R. NOEL (p1), P. CHERAT (p 24, 26, 29, 34), J.LORIAUD (p28), L.BOUTEILLER (p 27), G. DOUINE (p31), C.FOMBERTEAU (p 26,34), C.THOMAS (p 25), X CATHELINEAU (p32).